



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif au quai, à l'usage de conteneur sur le territoire, à certaines corrections de numéros dans le règlement de construction et le retrait d'une procédure pour effectuer une opération cadastrale pour la création de 5 lots et plus.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 21 août 2023, le conseil a adopté les projets de règlement suivants, à savoir :

1. Projet de règlement numéro 1001-X1-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 pour autoriser les quais à usage public.
2. Premier projet de règlement numéro 1001-X2-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 concernant l'usage des conteneurs;
3. Le premier projet de règlement 1003-XX-2023 modifiant le règlement de construction 1003
4. Le premier projet de règlement 1004-XX-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificat 1004.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 septembre 2023, à 19h au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse

<https://www.sadl.qc.ca/reglements-urbanisme/#1678813545744-b29b1ae3-511c>

Le premier projet de règlement numéro 1001-X1-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement 1004-XX-2023 et premier projet de règlement numéro 1003-XX-2023 et le projet de règlement 1001-X2-2023 ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlements visent l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 25 août 2023.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans le journal accès édition du 30 août 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 août 2023.



Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière